

[Text]

The Chairman: A quick glance at the brief failed to provide me with specific suggestions. You just gave one suggestion to Mr. Gourde that the membership on the review committee should not be restricted to Privy Councillors and I do not necessarily disagree with that. But considering the fact that the Senatorial and Congressional system of review that you seem to be proposing has got, as a mandate, the oversight of those security activities that are not domestic in nature but are foreign in nature, in other words, the CIA, the military intelligence operations, NSA—but I am not sure about that one—but certainly not the FBI. And considering the fact that the Bill presently being studied, C-9, does not envisage the creation of an organization that will be active on foreign territory but is actually more or less wanting to achieve what is under the mandate of the FBI in the United States, that is to say, internal security matters, which I repeat is not under the purview of both of the Congressional oversight committees, and considering, finally, the fact that this review committee which is the first time in Canada that there will be a third party involved in the oversight of security related activities in Canada, will be provided with the opportunity to bring to the attention of this committee any irregularities, provided that some deficiencies that are in the Bill that have already been expressed in this committee are corrected, do you not consider the fact that through this third party review and through the ultimate remedy of bringing forward to this committee or to the House of Commons serious deficiencies or serious difficulties in the administration of this Act by the newly formed security service, that your objective of control over the activities of the service, especially as it relates to legitimate activities by legitimate organizations in Canada, will be met?

Dr. J. Foster: First of all, I admit what you are saying regarding the parallel experience in the United States, or the experience in the United States partially, but I think you are also aware of the history of intelligence discussions in the United States since the early 1970s, of the tendency of intelligence operations under whatever agency to impinge on domestic activities, on the COINTELPRO operation in the United States, which I think was raised here yesterday, and the attempts in the United States to bring all intelligence agencies under greater Congressional control and chartering.

That experience, if you like, was interrupted, or has not been pushed through to the level which I personally would like to see. But I am not satisfied that the present situation regarding supervision of intelligence gathering on domestic activities in the United States is adequate. We have relations with human rights groups and civil liberties groups in the United States who are working to make a greater issue of that and to improve the protections.

About the situation here, I think all we can say is that we remain to be convinced. Perhaps it has to do with the composi-

[Translation]

Le président: Un bref coup d'oeil sur le mémoire ne m'a toutefois pas permis d'y trouver des propositions précises. Vous venez de proposer à M. Gourde que la participation à ce comité soit élargie, qu'elle ne soit pas limitée aux membres du Conseil privé, proposition à laquelle je ne m'oppose pas nécessairement. Cependant, étant donné que le système de réexamen tel qu'il existe au Sénat et au Congrès américain et que vous semblez proposer, dispose du mandat de réexaminer les activités liées à la sécurité qui se sont déroulées à l'étranger et non à l'intérieur des frontières, c'est-à-dire les activités de la CIA, et celles des services de renseignements militaires, la NSA, mais certainement pas celles de la FBI, cela change la situation. Compte tenu du fait également que le projet de loi dont nous sommes saisis n'envisage pas la création d'une organisation qui sera active sur le sol étranger mais bien plutôt la mise sur pied d'un organisme dont le mandat se rapproche davantage de celui du FBI américain, c'est-à-dire qui serait chargé de questions relatives à la sécurité interne, et donc d'activités ne faisant pas l'objet du réexamen de la part des comités du Congrès et du Sénat américain, ne croyez-vous pas que cela atteigne vos objectifs? Je songe également au fait que ce comité de réexamen, qui, pour la première fois au Canada, permettra à une tierce partie de participer à la surveillance des activités de sécurité pour porter à l'attention de notre Comité toute irrégularité observée, pourvu que certaines carences déjà remarquées au sujet du projet de loi soient corrigées. Or, ce réexamen effectué par les trois partis et pouvant donner lieu à des plaintes ou des observations au sein de notre Comité ou à la Chambre des communes afin qu'on y corrige les insuffisances ou des difficultés graves ne vous paraît-il pas atteindre vos objectifs, c'est-à-dire de pouvoir contrôler les activités du service, surtout en ce qu'elles ont trait à la surveillance d'activités légitimes exercées par des organisations légitimes au Canada?

Le Rév. Foster: D'abord, je conviens avec ce que vous venez de préciser au sujet du fonctionnement des comités américains, tout au moins en partie, mais vous avez aussi certainement entendu parler des discussions qui ont eu lieu aux États-Unis au sujet des activités de renseignement, ce au début des années 70, et de la tendance qu'on y a remarquée de la part de tous les services de sécurité, d'empiéter sur les activités internes. Je songe ainsi à l'opération COINTELPRO, qui s'est déroulée chez notre voisin du sud, et dont on a parlé ici hier, et aux tentatives effectuées par ce pays pour que son Congrès contrôle davantage tous ses services de sécurité et les dote de normes à respecter.

Cette expérience, si vous voulez, a été interrompue ou n'a pas été poussée jusqu'au stade où personnellement j'aurais aimé la voir poussée. Je ne suis pas convaincu que la situation actuelle du contrôle des activités de renseignement sur le territoire national des États-Unis soit satisfaisante. Nous sommes en rapport avec des groupes de droits de l'homme ou de libertés civiles aux États-Unis, qui veulent rendre le débat public et améliorer les protections.

Pour ce qui est de la situation chez nous, nous ne sommes toujours pas convaincus. Cela tient peut-être à la composition